

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SPADEL SA

1. DEFINITIONS

CGV : les présentes conditions générales de vente ;

Client(s) : toute personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles, qui envoie une demande de prix au Vendeur, place une commande auprès du Vendeur et/ou achète des Produits auprès du Vendeur ;

Partie(s) : le Vendeur et/ou le Client ;

Produit(s) : les produits proposés, distribués ou vendus par le Vendeur dans le cadre d'un engagement spécifique d'achat pris par le Client ;

Vendeur : Spadel SA, dont le siège est situé Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles (BE), BCE 0405.844.436 (RPM Bruxelles FR).

2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les CGV s'appliquent dans leur intégralité à toutes les ventes de Produits aux Clients. Le cas échéant, elles remplacent toutes les versions antérieures des conditions générales de vente applicables entre les parties.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier, adapter ou réviser les CGV à tout moment, étant entendu que, si le Vendeur le fait pour des commandes en cours, il devra avoir une raison valable pour le faire. Les conditions générales modifiées s'appliqueront immédiatement.

Sauf accord particulier négocié et dûment accepté par écrit par le Vendeur, le fait de passer commande implique l'adhésion sans réserve du Client aux CGV, à l'exclusion de tous autres documents, tels que conditions générales d'achat ou autres contrats types émis par le Client. Sous réserve de ce qui est stipulé au paragraphe 2 de cet article, toute déviation aux CGV n'est valide que dans le cas où elle a fait l'objet d'un accord explicite et écrit entre les Parties.

3. COMMANDES ET LIVRAISONS

3.1. Passation de commande

Toute commande, pour être prise en compte, devra être passée par le Client par écrit selon les modalités suivantes :

- Par email : spadelccd@spadel.com
- Par EDI auprès du Vendeur
- Par téléphone : 02/702.38.48

Toute commande, pour être prise en compte, devra mentionner :

- la date d'enlèvement ou de livraison souhaitée par le Client, qui doit tenir compte d'un délai minimum de deux (2) jours ouvrables si la commande est placée avant 11h et trois (3) jours ouvrables si la commande est placée après 11h;
- le nombre et le type de Produits souhaités ;

La commande sera considérée acceptée à compter de la date de confirmation de commande émise par le Vendeur.

Une commande acceptée est réputée contraignante et non-modifiable pour le Client : aucune modification ou résiliation de la commande ne pourra être effectuée par le Client sans l'accord écrit et préalable du Vendeur. Un tel accord est sans préjudice du fait que le Client sera tenu d'indemniser le Vendeur pour tous les frais engagés et les dommages subis par la modification ou résiliation. Le préjudice pour le Vendeur sera estimé à 15% minimum du prix total ou de la valeur financière totale de la commande, sans préjudice de son droit de démontrer un préjudice supérieur ou d'exiger l'exécution de la commande.

En cas de modification de commande autorisée, la commande initiale sera considérée comme annulée et la modification constituera une nouvelle commande faisant à nouveau courir les délais de livraison ou d'enlèvement.

Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de refuser, de suspendre, d'annuler, de réduire ou de fractionner toute commande ne respectant pas les conditions relatives à la commande précisées ci-dessus, présentant un caractère anormal, passée de mauvaise foi ou dépassant ses capacités de production, et notamment :

- toute commande passée sans respecter les délais prévus par les CGV ;
- toute commande spéculative de stockage (i.e. si le nombre de Produits commandés est supérieur de 20% au nombre moyen de Produits commandés au cours de l'année précédente ou lorsque d'autres circonstances démontrent raisonnablement un caractère spéculatif) de façon à éviter les à-coups de production et les surstockages nuisibles à la qualité des Produits. Dans cette hypothèse, le Vendeur se réserve le droit de limiter les volumes commandés à des quantités optimisées, par exemple sur la base des historiques d'achat du Client ;
- En cas de manquement du Client à une quelconque de ses obligations pour lesquelles il n'aurait pas remédié après mise en demeure.

3.2. Offre / disponibilité

L'offre de Produits se fait toujours dans les limites de la disponibilité et des stocks. Dans l'hypothèse où les Produits, standards ou promotionnels, objets de la commande seraient indisponibles, totalement ou partiellement, le Vendeur en informera le Client, par écrit et dans un délai raisonnable et suffisant, en faisant les efforts nécessaires pour y parvenir au plus vite possible. Le Client aura alors la possibilité de demander au Vendeur soit la modification de sa commande, soit son annulation. Aucune pénalité de retard ni indemnité d'annulation ne sera due par le Vendeur.

3.3. Conditions de livraison

Sauf accord écrit préalable du Vendeur, les Produits sont livrés DDP (*Delivered Duty Paid*, Franco Domicile) à l'adresse convenue, conformément aux INCOTERMS®, dernière édition.

Les dates d'enlèvement ou de livraison indiquées sur la confirmation de commande du Vendeur sont données à titre purement indicatif et ne

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SPADEL SA

concernent qu'une obligation de moyens. Un retard de livraison ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation, sauf en cas de dol ou de faute grave.

Dans le cas où le Client refuse l'enlèvement ou la livraison de sa commande pour quelconque raison, le Client est redevable des frais engendrés par ce refus d'enlèvement ou de livraison, et notamment les frais relatifs à la préparation, l'attente, le rapatriement des Produits, les frais de stockage ou d'une nouvelle livraison.

4. TARIFS / PRIX

Le tarif indique le prix unitaire des Produits en euros et hors taxe, rétributions, contributions ou cotisations. Toute taxe, rétribution, contribution ou cotisation applicable aux produits ou leurs emballages (e.a. taxe sur les déchets sauvages, cotisation emballages, contribution point vert de Fost Plus) sera également à la charge du Client. Toute augmentation du taux de TVA ou de toute autre taxe, rétribution, contribution ou cotisation entre la date de la commande et celle de la livraison est à la charge du Client.

Les spécificités liées à la production des Produits sont telles que le tarif est révisable à tout moment. En cas de raison valable (tel qu'une augmentation importante et imprévisible des coûts de production), le Vendeur se réserve le droit de modifier son tarif pour des commandes en cours.

L'envoi du nouveau tarif au Client sera réalisé dans un délai de deux (2) mois minimum avant la date de sa mise en application. En cas de hausse exceptionnelle des matières premières, énergies ou taxes diverses, le Vendeur pourra être amené à devoir réduire ce délai.

Les commandes passées entre la date de notification d'une hausse tarifaire et la date de son application ne pourront dépasser, en quantité, plus de 10% de la moyenne par commande évaluée sur les quantités commandées dans les douze (12) mois précédant la date de la notification de la hausse tarifaire.

Les tarifs applicables aux commandes placées sont ceux en vigueur à la date de livraison.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont émises à chaque expédition de Produits. Les factures sont payables à trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture par virement bancaire sur le compte bancaire indiqué.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'exiger le paiement au comptant ou d'avance sur factures pro forma pour les enlèvements ultérieurs, notamment dans le cas d'une dégradation (redoutée) objective de la situation financière réelle ou supposée du Client (par exemple, une notation de crédit d'une agence indépendante) ou en cas de retard de paiement du Client.

Le cas échéant, les paiements reçus s'imputeront d'abord sur les intérêts et dommages-intérêts dus, puis sur le montant principal de la facture échue la plus ancienne.

Les Parties respecteront strictement les dispositions de la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espaces.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts au taux fixé à l'article 5 de la Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. En outre, pour tout paiement tardif, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant facturé en souffrance, avec un minimum de 150 EUR, sans préjudice du droit du Vendeur de réclamer un montant supérieur pour le préjudice réellement subi.

Le retard de paiement du Client rend exigible l'intégralité des factures impayées ou partiellement payées.

En cas de retard de paiement du Client, le Vendeur se réserve également le droit de suspendre l'exécution de toutes les commandes ou contrats en cours et le Vendeur est délié de toutes obligations envers le Client défaillant jusqu'au règlement de l'ensemble des factures échues.

En aucun cas, les sommes éventuellement dues par le Vendeur ne pourront donner lieu à la suspension du paiement des factures émises, ou faire l'objet d'une compensation ou d'une déduction sur facture.

Toute réclamation relative à une facture, quelle que soit sa cause, doit être adressée au Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours calendaires suivant la date de la facture concernée. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

6. CONTROLE DE CONFORMITE DES PRODUITS

Les caractéristiques des Produits sont celles définies par les spécifications ou la proposition commerciale du Vendeur. Ces caractéristiques font référence pour apprécier une éventuelle non-conformité des Produits livrés. Les photographies, schémas, dessins ou films vidéo illustrant les Produits, n'engagent pas le Vendeur. En ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant les Produits, le Vendeur n'est tenu que par une obligation de moyens. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreurs matérielles évidentes ou de fautes d'impression.

Le Client est tenu de vérifier la quantité des Produits livrés et l'état apparent des Produits lors de l'enlèvement ou la livraison et, en cas de dommages dus au transport ou de non-conformité, de mentionner avec précision ses réserves sur le bon de livraison, et d'en informer le Vendeur par écrit en lui donnant la motivation de son refus, dans un délai de huit (8) jours calendaires. Le Client doit par ailleurs informer le Vendeur par écrit de tout vice caché dans les huit (8) jours calendaires à compter de sa découverte. Aucune réclamation ne sera recevable en cas de non-respect des formalités précitées.

En cas de non-conformité des Produits, notifié endéans le délai susmentionné et dûment confirmé par le Vendeur par écrit, le Vendeur pourra, à sa seule discrétion, décider, par écrit, sur la base d'un justificatif suffisant (notamment des photos seront demandées de l'avarie constatée à

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SPADEL SA

quai), si les Produits concernés seront retournés ou détruits. En cas de décision de retour ou de destruction, le Client pourra obtenir, au choix du Vendeur, le remplacement gratuit ou le remboursement du (des) Produit(s) non-conforme(s), à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts. En cas de décision de destruction, un certificat de destruction devra obligatoirement être fourni au Vendeur avant tout remboursement du (des) Produit(s) et des frais de destruction. Les réclamations ne suspendent pas l'obligation de paiement du Client.

Le Client étant seul responsable de la gestion de ses commandes et de sa politique de stocks, le Vendeur ne pourra accepter ni de réclamations ni de retours liés à l'existence de Produits invendus, quel qu'en soit le motif de ce surstock.

7. RESPONSABILITE

Sans préjudice des autres dispositions des CGV concernant la responsabilité du Vendeur, le Vendeur n'est responsable qu'en cas de :

- non-exécution des engagements essentiels qui font l'objet du contrat, sauf en cas de force majeure ou faute/négligence du Client ou d'un tiers;
- dol, faute grave ou intentionnelle.

Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers le Client ou un quelconque tiers des préjudices financiers, tels que, notamment, la perte de bénéfices, perte de commandes, atteinte à l'image, perte d'usage, perte d'intérêts, et de manière générale de tous dommages indirects et/ou immatériels (consécutifs ou non) subis par le Client ou un quelconque tiers du fait d'un défaut ou d'une perte d'usage des Produit(s) ou du fait de l'exécution, la mauvaise exécution ou l'inexécution par le Vendeur de ses obligations contractuelles, et ce, même dans le cas où le Vendeur aura eu connaissance de la survenance éventuelle de tels dommages.

Le Vendeur ne sera tenu responsable envers le Client que pour les dommages directs et les dommages corporels et, étant entendu que, sous réserve des dispositions légales impératives en vigueur, la responsabilité totale et cumulée du Vendeur dans le cadre de ou en lien avec une commande ou un contrat, quelle qu'en soit la cause, ne pourra en aucun cas excéder 30% du montant de la commande ou du contrat concerné.

Le Client renonce à toute réclamation/demande en responsabilité extracontractuelle contre le Vendeur et ses sociétés liées et associées, ainsi que contre ses administrateurs, dirigeants et son personnel respectifs (soit par le biais d'un contrat de travail, soit en tant qu'indépendant) qui sont impliqués dans l'exécution du contrat, quelle que soit la cause spécifique du dommage.

Les dispositions de cet article ne portent pas atteinte aux règles de droit impératif dont il ne peut être dérogé.

8. FORCE MAJEURE / IMPREVISION

Une Partie ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre de l'inexécution ou de l'exécution tardive ou partielle de l'une quelconque de ses obligations si cette inexécution, cette exécution tardive ou cette exécution partielle est due à un événement de force majeure, c'est-à-dire tout événement indépendant de la volonté de cette Partie ou toute autre circonstance exceptionnelle, qu'elle ne peut raisonnablement éviter ou surmonter, retardant ou empêchant l'exécution de ses obligations.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure de la part du Vendeur sans que cette liste ne soit limitative :

- La réquisition d'eau embouteillée par les autorités ;
- Les accidents industriels intervenant dans les lieux de production ;
- Les troubles sociaux, les grèves de toute nature du personnel, ou des transports en commun ;
- Les catastrophes naturelles, les inondations, la sécheresse ou tous autres incidents climatiques ;
- Une baisse de la ressource de puisage liée à un événement géologique ;
- La destruction affectant tout ou une partie des installations, le bris de machine, les incendies ;
- Et plus généralement, tous les événements ou causes extérieurs à la volonté, entravant et/ou arrêtant les approvisionnements et/ou enlèvements et/ou arrêtant le puisage, la mise en bouteille, ou tout autre étape de la production ou celles de ses fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, et empêchant de bonne foi le Vendeur d'effectuer le chargement des Produits objets de la commande.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de la Partie affectée sont suspendues de plein droit si cet événement empêche l'exécution, dans des conditions normales, ses engagements, sans que cela entraîne un quelconque droit à réparation pour l'autre Partie.

Si la réalisation d'une quelconque obligation d'une Partie est retardée en tout ou partie à cause de force majeure pendant une période excédant soixante (60) jours calendaires, l'une ou l'autre des Parties aura la possibilité, en l'absence de règlement amiable, de résilier tout ou partie du contrat ou de la commande concernée par le retard, de plein droit et sans aucune indemnisation par l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation n'affectera pas les dettes exigibles entre les Parties à la date de la résiliation.

Les Parties renoncent explicitement à l'application de l'article 5.74 Code Civil (la théorie de l'imprévision).

9. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE / TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits sont vendus avec réserve de propriété et restent la propriété du Vendeur jusqu'à complet paiement du prix de vente, en principal et accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel de la facture à sa date d'échéance, le Vendeur pourra demander la restitution des Produits impayés. En cas de revendication, les Produits en stock chez le Client sont présumés être ceux impayés.

Le transfert des risques relatifs aux Produits s'effectue néanmoins au moment de la fin du déchargement chez le Client ou au lieu de livraison indiqué par le Client.

Jusqu'au complet paiement du prix de vente, il est interdit au Client de mettre les Produits en gage ou de les grever de tout autre droit de sûreté. Le Client informera immédiatement le Vendeur par écrit de toute saisie sur les Produits. Si le Client revend les Produits avant le complet paiement du prix de vente, le Vendeur peut exercer son droit de propriété sur le prix de revente.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SPADEL SA

10. CONDITIONS DE STOCKAGE

Les Produits sont des produits agroalimentaires qui répondent à la réglementation en vigueur sur les denrées alimentaires.

La responsabilité de la sécurité des denrées alimentaires incombe au Vendeur ainsi qu'au Client qui commercialise les Produits.

En conséquence, le Client doit respecter les règles et les bonnes pratiques d'hygiène en vigueur, s'agissant du transport, du stockage et de la distribution des Produits.

Le Client s'interdit de dégrader la qualité des Produits, qu'il s'agisse du contenu ou de son conditionnement, afin de les délivrer à ses propres clients tels qu'ils auront été chargés par le Vendeur.

En outre, afin de ne pas dégrader l'image de marque des Produits et du Vendeur, le Client s'engage à respecter les consignes et règles de stockage et manutention suivantes :

- Dans la mesure où les Produits sont particulièrement sensibles aux rayons du soleil, à la chaleur, au gel, à l'humidité et aux odeurs, le Client s'engage à conserver les Produits à l'abri du soleil, dans un endroit propre, à l'abri de l'humidité, du gel et de la chaleur (température maximale 35°C à l'intérieur du Produit) ;
- Les Produits doivent être placés à l'écart de produits à forte odeur tel que les lessives, pneumatiques, carburants ou autres produits DPH pouvant avoir un effet direct sur l'altération des Produits et sur la qualité de ces derniers ;
- Une protection des packs doit être maintenue même dans le cas où les Produits sont déconditionnés au moment de l'ouverture des palettes ;
- Les camions et entrepôts doivent impérativement être adaptés au transport et au stockage de denrées alimentaires ainsi qu'aux eaux minérales conditionnées et doivent ainsi être étanches, propres, entretenus, protégés des nuisibles et exempts d'odeur ;
- Les produits alimentaires doivent impérativement être séparés des produits non-alimentaires et particulièrement des produits dangereux. Le Client s'engage à ce qu'à aucun moment, les Produits soient en contact ou à proximité de produits chimiques, carburants, huiles minérales, matières grasses, pneumatiques, produits parfumés, cosmétiques, lessives, etc. En cas de contamination physique chimique ou biologique induite, notamment, par des gaz toxiques ou corrosifs, des odeurs, vapeurs, fumées, dépôts de suie, poussières, humidité, insectes, des mesures de protections seront impérativement prises ;
- Des mesures devront être prises contre les risques de malveillance ;
- Des précautions doivent être prises lors de toute manipulation et/ou manutention des Produits avec les chariots ou tire-palettes afin de ne pas les endommager.

Si le Vendeur est tenu responsable par un tiers en raison du non-respect des obligations susmentionnées, le Client s'engage à indemniser intégralement le Vendeur contre toute réclamation de tels tiers.

11. PROTECTION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Vendeur est et restera seul titulaire des droits des marques, noms commerciaux, noms de domaines, secrets commerciaux, et tout autre droit de propriété intellectuelle en lien avec les Produits. A ce titre, toute action de promotion ou de commercialisation menée par le Client ou un tiers sur les Produits est toujours soumise à l'accord préalable et écrit du Vendeur.

Par ailleurs, toute utilisation par le Client d'une marque, d'un nom commercial, un nom de domaine, un logo, un signe du Vendeur ou tout autre droit de propriété intellectuelle en lien avec les Produits, requiert l'accord préalable et écrit du Vendeur.

Le Client s'engage à ne pas contester les marques du Vendeur, ni à déposer, où que ce soit dans le monde, une marque contenant le nom des marques du Vendeur, ou tout autre marque, logo ou signe similaire à ceux des marques du Vendeur créant de ce fait un risque de confusion.

Le Client s'engage également à informer le Vendeur immédiatement de tout acte de concurrence déloyale, pratique de marché illégale, ou toute violation d'un droit de propriété intellectuelle qu'il découvre. Le Client n'intentera aucune action à l'égard de l'auteur de la pratique sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.

Sous réserve du droit des tiers, le Vendeur conserve(ra) l'entière propriété de toutes inventions, formulations, recettes, compositions, procédés, plans, schémas, etc. développés par le Vendeur antérieurement ou pendant l'exécution de la commande ou du contrat conclu avec le Client.

12. CONFIDENTIALITE

Le Client devra garder strictement confidentielles les informations et données techniques ou commerciales (les « **Informations** ») contenues dans tout document ou support d'information fournis par le Vendeur dans sa proposition ou en relation avec la commande (y compris formulations, recettes, compositions, procédés, plans, schémas, etc.) et ne pourra pas les divulguer en tout ou partie à toute personne autre que ses employés qui auront besoin d'en prendre connaissance, aux fins mentionnées dans cet article, sauf en cas d'accord préalable écrit du Vendeur ou d'obligation légale. Le Client ne devra pas utiliser les Informations à d'autres fins que celles d'effectuer une évaluation interne de la proposition ou de la commande.

La présente obligation de confidentialité à la charge du Client demeurera en vigueur trois (3) ans à compter (i) du jour où le contrat avec le Vendeur prend fin ou (ii) de la livraison de la commande.

13. DEFAULTS QUALITE ET GESTION DE CRISE

En cas de difficulté rencontrée liée à la qualité des Produits ou dans le cas d'une réclamation émanant d'un consommateur, le Client devra prendre contact avec le Vendeur dans les meilleurs délais en lui indiquant de manière détaillée au moins les éléments suivants : la difficulté rencontrée, la quantité de Produits concernés et les éléments de traçabilité complets. Les Produits concernés seront conservés par le Client.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SPADEL SA

Le Client s'engage à communiquer, à première demande, au Vendeur sa procédure de gestion de crise.

En cas de retrait ou de rappel d'un lot de Produits, le Vendeur :

- mettra toute en œuvre pour communiquer au Client dans les meilleurs délais les informations précises permettant de localiser les quantités enlevées par le destinataire ;
- s'engage à prendre en charge les coûts réels de reprise, à l'exclusion des indemnités (forfaitaires) manifestement excessives par rapport au préjudice réellement subi par le Client.

En cas de réclamation sensible ou de crise émanant du Client ou d'un consommateur, le Client devra prendre contact avec le Vendeur par téléphone au +32 87 79 41 11 et ce dans les meilleurs délais.

14. DONNEES PERSONNELLES

Le Vendeur peut être amené à traiter des données à caractère personnel au sens du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (« RGPD ») dans sa relation avec le Client impliquant des personnes physiques.

Le Vendeur agit comme responsable du traitement. Il se conformera scrupuleusement aux dispositions du RGPD.

Le Vendeur traite des données à caractère personnel aux fins et motifs décrits dans la politique de protection de la vie privée qui est disponible sur le site internet de Spadel [Politique de protection de la vie privée | Spadel](#)

Toutes les personnes physiques concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement pour motif légitime, dans certains cas décrits dans la [Politique de protection de la vie privée | Spadel](#).

Pour l'exercice de ces droits, une requête signée et datée accompagnée d'une copie recto/verso de la carte d'identité de la personne exerçant ses droits devra être envoyée par poste à l'adresse : Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles, ou par e-mail à l'adresse : privacy@spadel.com.

15. DISPOSITIONS DIVERSES

Si une condition ou disposition des CGV est déclarée nulle, illicite ou inexécutable, les autres dispositions et conditions continueront de produire pleinement leurs effets. Les Parties se réuniront afin de remplacer la disposition ou condition en question dans la mesure autorisée par la législation en vigueur par une disposition produisant un effet identique ou comparable ou par une disposition se rapprochant le plus possible de la finalité économique visée initialement.

Les accords ou ventes entre Parties ne seront en aucun cas réputées instituer un partenariat.

Il ne sera en aucun cas renoncé à une quelconque disposition ou à un quelconque droit au titre des CGV sans une déclaration écrite signée par la Partie concernée. Le renoncement à une disposition, une condition ou un droit donné dans les CGV ne sera pas considéré comme un renoncement à tout autre droit, disposition ou condition.

16. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les CGV et toutes ventes réalisées par le Vendeur sont soumises au droit belge. L'application des dispositions de la Convention de Vienne des Nations Unies du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandise, telle qu'amendée, est expressément exclue.

Les tribunaux du siège du Vendeur seront seuls compétents en cas de litige, à moins que le Vendeur décide de saisir une autre juridiction compétente, notamment celle du siège social du Client ou du lieu où les Produits chargés se situent.